

Répondant ou répondante désigné en vue du contrôle des accès au système charlemagne

Annexe 1 (article 2.4)

Entente concernant l'échange de renseignements personnels sur la clientèle au préscolaire, au primaire et au secondaire

entre le ministère de l'Éducation
et
Nom et code de l'organisme scolaire
En référence à l'article 2.4 de l' <i>Entente concernant l'échange de renseignements personnels sur la clientèle au préscolaire, au primaire et au secondaire</i> , la répondante ou le répondant désigné est responsable d'assurer la liaison avec le Ministère en vue du contrôle des accès au système Charlemagne de son organisme scolaire. Cette personne devra également signaler tout incident de sécurité relatif au système Charlemagne dans les meilleurs délais.
Répondante ou répondant du système CHARLEMAGNE
Nom et prénom
Adresse du bureau principal
Téléphone
Adresse de courriel
Signature de la répondante ou du répondant
□ En cochant cette case, j'avise le Ministère que je remplace l'ancienne répondante ou l'ancien répondant du système Charlemagne de mon organisme scolaire. Note: Si la case n'est pas cochée, nous ajouterons cette répondante ou ce répondant à la liste sans retirer l'autre déjà en place.
Directrice générale ou directeur général de l'organisme scolaire
Nom et prénom
Signature de la directrice générale ou du directeur général
Date

☐ En cochant cette case, je n'autorise que cette répondante ou ce répondant à approuver et signer

des demandes d'accès au système Charlemagne (annexes 3).